

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy**

Séance du : 12 novembre 2020

Convocation d'urgence du : 9 novembre 2020

Objet : Représentant à l'instance de coordination des actions en faveur des victimes de la prostitution, du proxénétisme et de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle

L'an deux mille vingt, le douze novembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, assisté de M. Gérald GRIFFIT, secrétaire.

Étaient présents : Alain Boyoud, Jean Rousseau, Monique Barthélémy,
Marie Paule Rogou, Laurent Celce, Alain Manivel,
Michel Ricou-Charles, Sandrine Osinga, Dominique Truc,
Georges Lesbros, Rémy Frey, Maurice Chautant, Mallorie Bourgogne,
Josette Revoux, Jean-Marie Gueyraud, Christian Gilardeau-Truffinet,
Christian Aubert, Jean Banal, Françoise Bellanger, Gérald Griffit,
Bernadette Saudemont, Rajaa Toussaint.

Excusés : Jacques Francou, Françoise Pinet, Christiane Acanfora, Roger Aquino,
Fabien Gascard, Roland Amador, Jean-François Contoz,
Jean-Claude Vallier, Jean-Pierre Brioulle, Olivier Regord,
Alain Causse, Lamia Contrucci, Serge Eysseric, Karine Pelloux,
Anne-Marie Gros

Robert Pauchon a été remplacé par sa suppléante Sandrine Osinga

Pouvoirs : F. Pinet excusée a donné pouvoir à A. Boyoud
C. Acanfora excusée a donné pouvoir à R. Frey
F. Gascard excusé a donné pouvoir à M. Barthélémy
R. Amador excuse a donné pouvoir à A. Manivel
JF. Contoz excusé a donné pouvoir à M. Chautant
JP. Brioulle excusé a donné pouvoir à A. Boyoud
O. Regord excusé a donné pouvoir à D. Truc
A. Causse excusé a donné pouvoir à J. Banal
L. Contrucci excusée a donné pouvoir à G. Griffit
S. Eysseric excusé a donné pouvoir à C. Gilardeau-Truffinet
K. Pelloux excusée a donné pouvoir à R. Toussaint

Le Président propose :

Vu la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel ;
Vu l'article R 121-12-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit une désignation nominative d'un représentant de votre établissement public de coopération intercommunale,

CONSIDÉRANT

- la création par Mme La Préfète d'une instance de coordination des actions en faveur des victimes de la prostitution, du proxénétisme et de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle ;
- qu'au regard de cette réglementation, il convient de désigner un représentant de la communauté de communes Buëch-Dévoluy à cette instance ;
- les candidatures de Mmes Mallory BOURGOGNE et Rajaa TOUSSAINT ;

Le conseil communautaire décide de procéder au vote par bulletins secrets ainsi qu'au dépouillement.

- Mallory BOURGOGNE 20 voix
- Rajaa TOUSSAINT 10 voix
- Gérald GRIFFIT 3 voix.

Est donc déclarée élue comme représentante de l'instance de coordination des actions en faveur des victimes de la prostitution, du proxénétisme et de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle : Mallory BOURGOGNE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20201112-De103_2020-DE

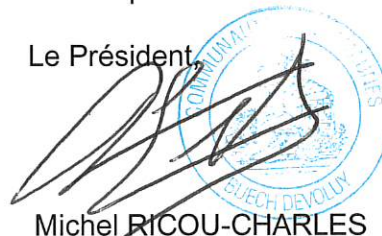
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2020

Affichage : 20/11/2020

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,



Michel RICOU-CHARLES